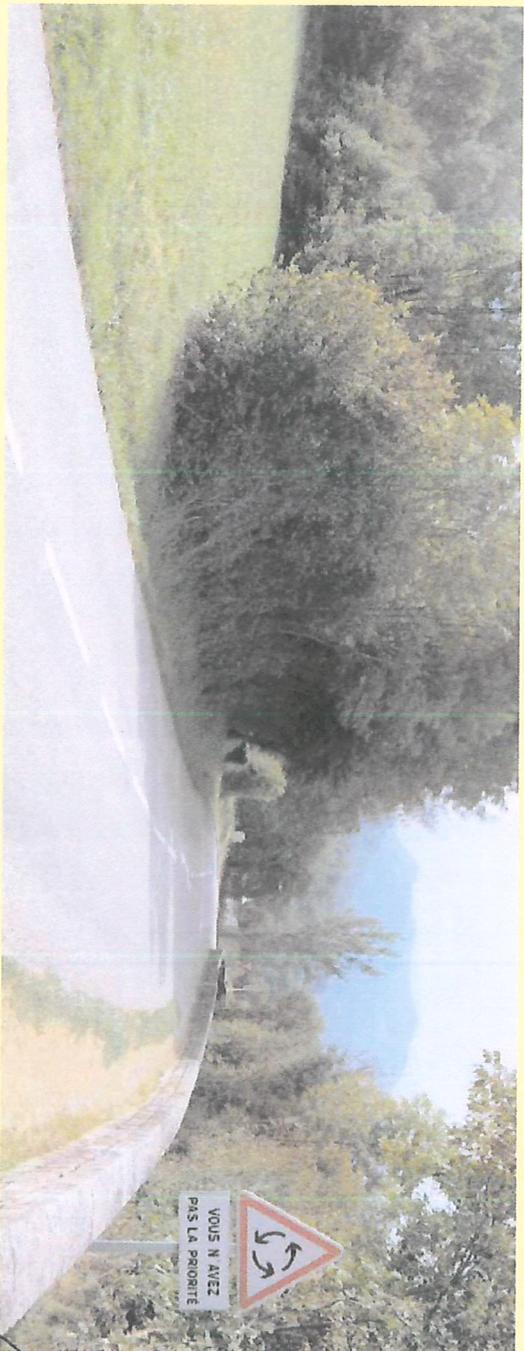


# COMMUNE D'OUST



## AMENAGEMENT D'UNE ZONE ARTISANALE

ETUDE PREALABLE : Agnès LEGENDRE  
OCTOBRE 2007



*de la*  
Mairie

M. Vincent ROZES



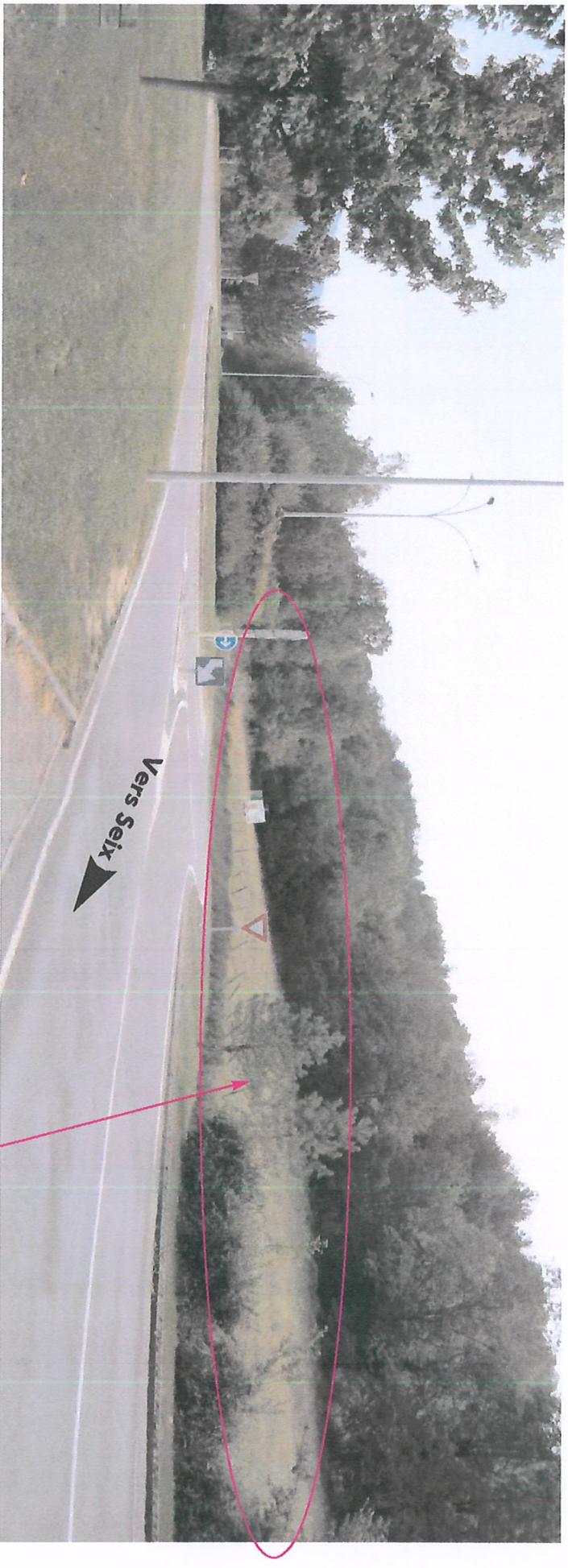
CAUE de l'Ariège  
Hôtel du Département  
B P 23 - 09001 FOIX CEDEX  
tel-fax 05-61-02-09-50  
email : caue.ariège@wanadoo.fr  
site : www.caueariège.org



### ETAT DES LIEUX :

Le site a été retenu pour ses facilités d'accès et de situation. Les parcelles, qui s'étirent le long de la route départementale, sont actuellement occupées par des prairies de fauche, dans un secteur de transition au niveau urbain entre la zone agricole et la zone franchement urbanisée. Le camping lui fait face de l'autre côté de la route départementale et les premiers lotissements du bourg de Seix commencent au-delà du rond point qui permettra d'accéder également à la future zone d'activité. Le secteur est essentiellement routier et très peu fréquenté par les piétons.

Les parcelles sont pour la plupart bordées de haies de haut jet qui seront à conserver pour leur bon effet de masquage.



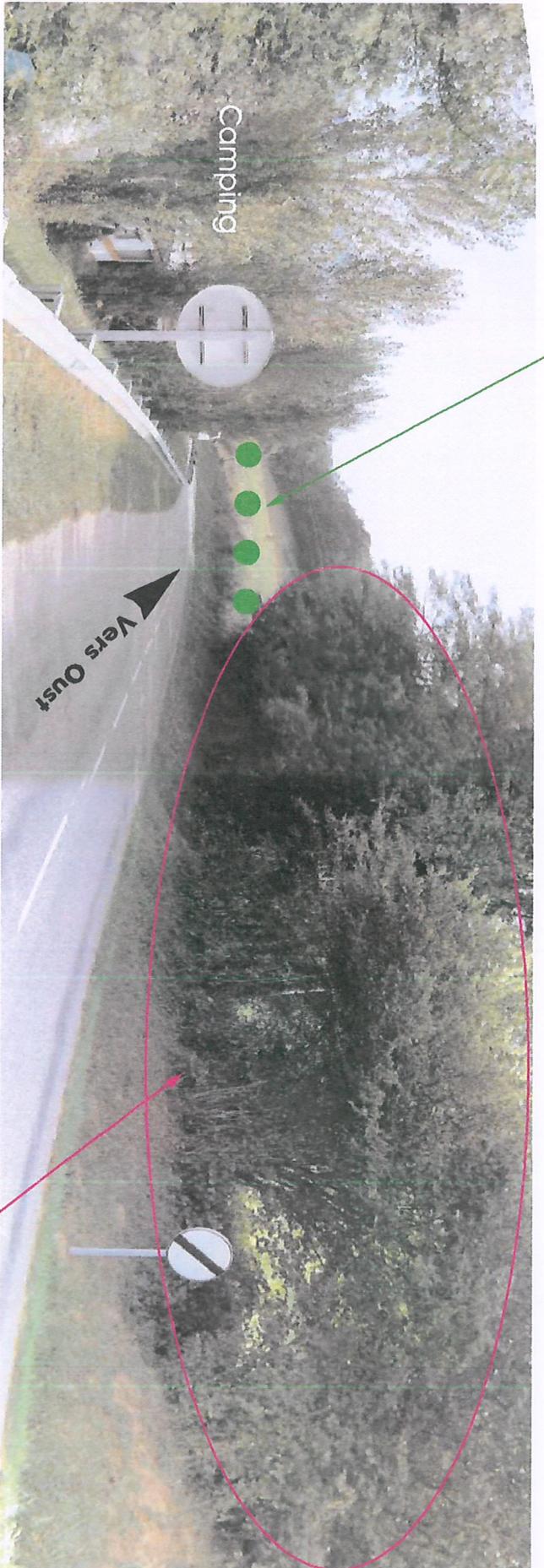
Parcelle située à l'entrée de la zone projetée



Haies à préserver



Haies à replanter

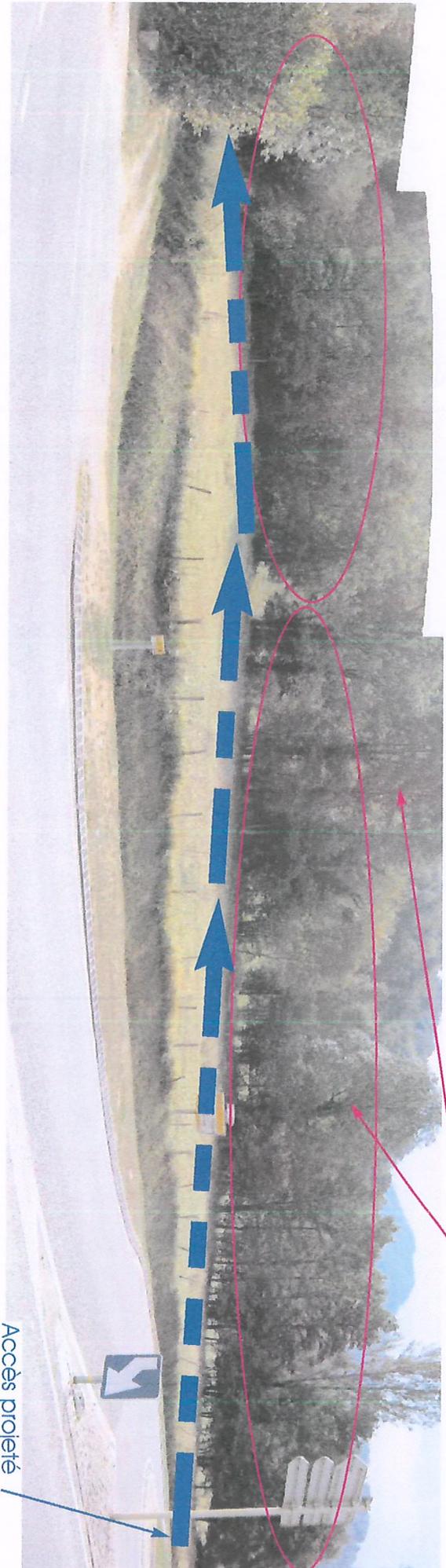


Haie à replanter

Camping

Vers Oust

Haies à conserver



Accès projeté

### PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT :

Les contraintes imposées par le règlement départemental de voirie sont :

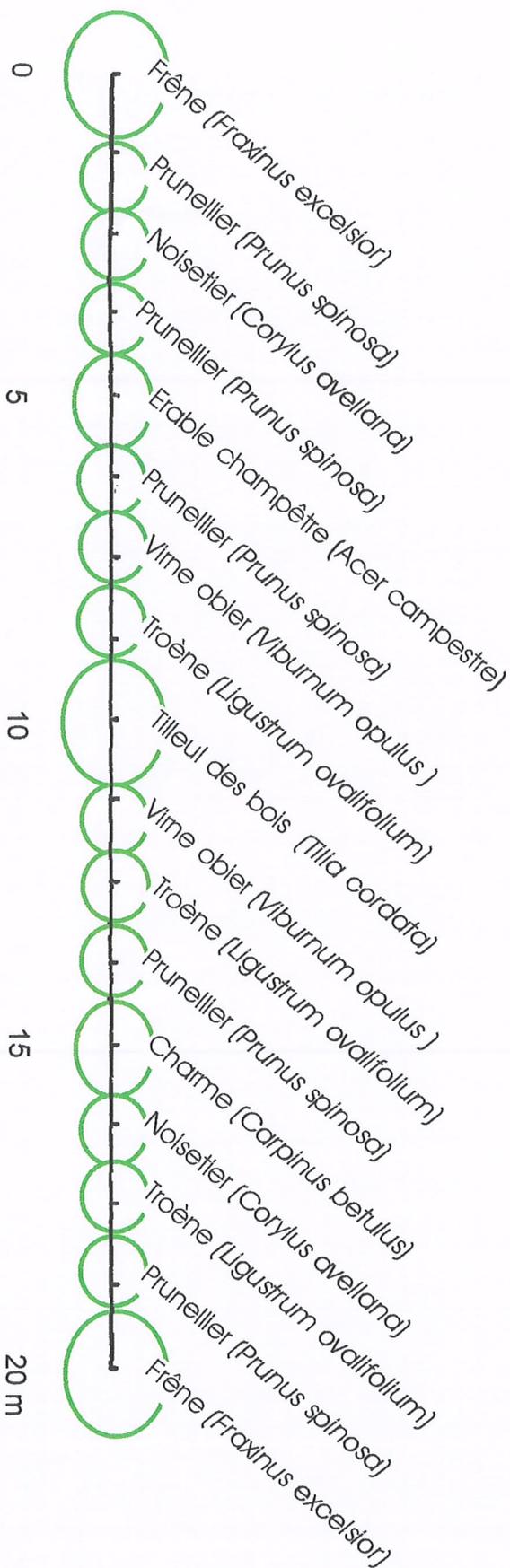
- un recul de 20 mètres des constructions par rapport à l'axe de la voie,
- l'implantation des haies de plus de 2 mètres à 2 mètres de la limite de l'emprise pour les haies atteignant 2 mètres et plus de hauteur, ou à 0,50 cm si elles sont inférieures à 2 mètres.

Le PPR impose également de ne pas construire sur une partie de ce secteur (zone ombragée en rouge sur le plan).

Le principe d'aménagement retenu par le bureau d'étude tire partie des contraintes du site en prévoyant une voie de circulation en zone rouge du PPR qui desservira les lots par l'arrière. Le recul imposé par le département limite également la surface constructible. Cependant, il est possible d'implanter des bâtiments de 200 à 580 m<sup>2</sup> au niveau de l'emprise disponible, ce qui correspondrait à la volonté de la municipalité d'accueillir de petites structures artisanales. Du point de vue du paysage, il est préférable d'**orienter les bâtiments pignons côté départementale**, les façades principales seront donc orientées au sud. Au niveau architectural, les **bardages bois, surtout pour les pignons**, pourront être encouragés. Ces paramètres sont à décliner au niveau du règlement de la zone.

Comme précisé précédemment, la préservation des haies existantes et la **replantation des tronçons manquants** sont prépondérants pour la bonne intégration de la zone d'activité au site. Afin de respecter le règlement de voirie et de malgré tout planter les tronçons ouverts, la technique des bosquets (arbres plantés en groupe à plus de 2 mètres de la limite) peut être employée de même que des plantations étagées (arbustes à 0,50 de la limite et arbre à partir de 2 m). **L'utilisation d'essences locales** (voir liste jointe en annexe) constituera également un bon paramètre d'intégration au site.

Exemple de séquence de plantation :







CHOIX DE VÉGÉTAUX POUR HAIES ET ALIGNEMENTS (essences locales):

ARBRES TIGES (plus de 15m)

ESPECES	sol argileux humide	sol argileux sain	sol léger	sol acide	sol calcaire	sol sec	sol frais
Erable sycamore (Acer pseudoplatanus)	X		X	X			
Erable plane (Acer platanoides)					XX		XX
Merisier (Prunus avium)		XX	XX	X	XX	X	XX
Tilleul des bois (Tilia cordata)	X		XX	X	XX		XX
Frêne (Fraxinus excelsior)	X		X	X	XX		XX
Châtaignier (Castanea sativa)		X	XX	XX		X	XX
Chêne pédonculé (Quercus robur)	XX	X X	X	X	X		XX
Chêne sessile (Quercus petraea)		XX	XX	XX	X	XX	X
Hêtre (Fagus sylvatica)		XX	XX	XX	XX	X	XX
Noyer (Juglans regia)		XX	XX		XX	X	XX
Aulne (Alnus glutinosa)		XX		X	X		XX
Sorbier des oiselleurs (sorbus aucuparia))			XX	XX			X
Sorbier domestique (Sorbus domestica)				X	XX		XX
Alisier blanc (Sorbus aria)			XX	XX	XX		
Bouleau (betula verrucosa)	X		X	XX			XX
Peuplier tremble (Populus tremula)	XX		XX	X	X		XX

CHOIX DE VÉGÉTAUX POUR HAIES ET ALIGNEMENTS (essences locales):

ARBRES TIGES (moins de 15m), utilisables également en cépées :

ESPECES	sol argileux humide	sol argileux sain	sol léger	sol acide	sol calcaire	sol sec	sol frais
Cerisier de Ste Lucie (Prunus malahab)		XX	X		XX	XX	
Charme (carpinus betulus)	X	XX	X		XX		XX
Chêne pubescent (Quercus pubescens)	X	X	X		XX	XX	X
Erable champêtre (Acer campestre)		XX	X		XX		XX
Néflier (Mespilus germanica)	X	XX	XX	X			XX
Poirier sauvage (Pyrus pyrastrer)		XX	X	X	XX		XX
Pommier sauvage (Malus sylvestris)		XX	XX		XX		XX
Saule blanc (Salix alba)	XX	XX	X	X	XX		XX

CHOIX DE VÉGÉTAUX POUR HAIES (essences locales):

ARBUSTES

ESPECES	Sol argileux humide	Sol argileux sain	Sol léger	Sol acide	Sol calcaire	Sol sec	Sol frais
Amelanchier (Amelanchier ovalis)		X	XX		XX	XX	
Bourdaine (Frangula alnus)	XX	XX	X	XX		X	XX
Buis (Buxus sempervirens)		XX	XX	X	XX	XX	X
Camérisier à balais (Lonicera xylostemum)			X	X	XX		XX
Cornouiller sanguin (Cornus sanguinea)	XX	XX	X	X	XX	X	XX
Cornouiller mâle (Cornus mas)		XX	X		XX	XX	
Noisetier (Corylus avellana)	X	X X	XX	X	XX		XX
Framboisier (Rubus idaeus)		XX	X	XX		X	XX
Genêt à balais (Cytisus scoparius)		X	XX	XX		XX	
Fusain (Euonymus europaeus)	X	XX			XX	X	XX
Groseille sauvage (Ribes alpinum)	X	XX			XX		XX
Houx (Ilex aquifolium)		XX	XX	XX		X	XX
Laurier noble (Laurus nobilis)		XX	X		XX	X	XX
Saur montagne (Prunus spinosa)	XX	XX	XX	XX	XX	XX	XX
Sureau noir (Sambucus nigra)	X	XX	XX	X	XX		XX

ESPECES	Sol argileux humide	Sol argileux sain	Sol léger	Sol acide	Sol calcaire	Sol sec	Sol frais
Arbre de Judée (Cercis siliquastrum)		XX	XX	X	XX	XX	X
Epine vinette de Juliana (Berberis julianae)		XX	X	X	X	XX	X
Cotoneaster franchetti (idem)		XX	X	X	X	XX	XX
Cyise (laburnum anagyroides)		XX	X		XX	X	XX
Lilas (Syringa vulgaris)	X	XX	X	X	XX	XX	XX
Seringat (Philadelphus coronarius)		XX	X	X	X	XX	XX
Deutzia (divers hybrides)	X	X		XX	X	XX	XX
Spirée d'été (Spiraea japonica)		XX	XX	X	X	X	XX
Spirée de printemps (Spiraea arguta)		XX	XX	XX	X	X	XX

ARBUSTES A FLEURS (à rajouter dans le choix précédent pour les haies en milieu urbain)

Troène (Ligustrum vulgare)		XX	XX	X	XX	X	XX
Viorne lantane (Viburnum lantana)		XX	X		XX	XX	XX
Viorne obier (Viburnum opulus)	XX	X	XX	XX	X	XX	X
Laurier tin (Viburnum tinus)		XX	X	X	X	X	XX